

DATE : Le 01 juin 2021

N^o 2021-13

CATÉGORIE : ASSURANCE

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : Annonce concernant le barème de participation 2021-2022 pour les régimes avec participation de l'Empire Vie

Maintien du barème de participation courant jusqu'au 30 juin 2022

Nous sommes heureux d'annoncer que nous maintiendrons le barème de participation des produits avec participation de l'Empire Vie aux niveaux actuels jusqu'au 30 juin 2022, comme approuvés par notre conseil d'administration plus tôt cette année. **Nous maintenons également le taux d'intérêt du barème de participation de l'Empire Vie de 6,0 % jusqu'au 30 juin 2022.**

Foire aux questions

La foire aux questions suivante fournit de l'information additionnelle concernant cette annonce :

Quels facteurs ont un effet sur le barème de participation?

Un certain nombre de facteurs ont un effet sur les fonds dans le compte de participation, notamment le rendement des placements, les résultats techniques au chapitre des règlements, les charges, les déchéances et les impôts liés aux protections avec participation.

Le montant total des participations que nous pouvons déclarer chaque année dans nos polices avec participation est en fonction du rendement global du compte de participation. Il peut être affecté par d'autres facteurs, notamment la solvabilité du compte de participation et les changements à la réglementation, à l'imposition et aux règles comptables applicables. Lorsque nous déclarons des participations, le barème de participation d'un produit avec participation nous permet de déterminer la façon de distribuer le montant total des participations à chaque titulaire de ce produit.

Le barème de participation sera-t-il de nouveau modifié dans l'avenir?

Les participations ne sont pas garanties : le montant versé chaque année pourrait changer dans l'avenir. L'Empire Vie a versé des participations aux titulaires de polices avec participation chaque année depuis 1923, soit le début de ses activités de vente d'assurance aux Canadiens et aux Canadiennes. Une fois les participations déclarées, l'assureur ne peut les reprendre. Le barème de participation n'est pas garanti. Nous continuerons de surveiller les taux d'intérêt et d'autres facteurs touchant le compte de participation. Nous pourrions augmenter ou diminuer le barème de participation des polices avec participation à l'avenir.

Quelles polices sont touchées par cette annonce?

Les polices d'assurance vie et d'assurance mixte avec participation de l'Empire Vie, ainsi que les anciennes polices d'assurance vie et d'assurance mixte avec participation de Montréal Vie, de Concordia, de Dominion, de La Citadelle et de Franklin.

N'hésitez pas à communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au [1 800 561-1268](tel:18005611268) si vous avez des questions.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS